

## CONFINEMENT ET CONDITIONS DE VIE DES MIGRANT·ES SANS-PAPIERS OU RÉCEMMENT REGULARISÉ·ÉS À GENÈVE

*Aline Duvoisin, Yves Jackson, Claudine Burton-Jeangros,  
Liàla Consoli, Julien Fakeboury et Sarah Lachat*

L'expérience de l'illégalité place les migrant·es résidant dans un pays donné sans autorisation de séjour valable (ci-après sans-papiers) dans une situation de vulnérabilité que nous pouvons qualifier d'institutionnelle. En effet, l'absence de statut reconnu par les institutions étatiques établit *de facto* un séjour en dehors du système régissant la collectivité et constitue un frein dans l'accès à certaines ressources ainsi qu'un risque de sanctions se traduisant par l'expulsion du territoire. L'intériorisation de ce risque incite les sans-papiers à développer des stratégies de « camouflage » (Chauvin et Garces-Mascareñas 2014 : 424). Ces stratégies reposent sur un processus d'intégration à la société d'accueil, passant notamment par l'apprentissage de la langue ou la participation au marché de l'emploi, tout en limitant les interactions avec les institutions étatiques.

Un tel processus a des répercussions sur les conditions de vie. En termes d'emploi, beaucoup de sans-papiers résidant en Europe sont occupés dans des activités précaires et sont confrontés à un manque de protection au travail et aux abus d'employeurs et d'employeuses. En matière de santé, l'accès aux soins est souvent limité aux situations d'urgence et ne permet pas de répondre aux besoins dans leur globalité, notamment en ce qui concerne la prévention (Chauvin, Parizot et Simonnot 2009). Enfin, l'accès au logement, à la formation et aux droits sociaux sont entravés par l'absence d'autorisation de séjour valable. La régularisation du statut de séjour favoriserait donc l'accès à des ressources pouvant

améliorer l'ensemble des conditions de vie et amènerait davantage de sécurité et de résilience.

Selon les dernières estimations, 10'000 à 15'000 migrant·es, originaires de pays en dehors de l'UE ou de l'Association européenne de libre-échange (AELE), résidaient dans le canton de Genève sans autorisation de séjour valable (Morlok et al. 2015). Ce décompte incluait les personnes ayant reçu une décision d'asile négative, celles dont le titre de séjour avait expiré et enfin, celles n'ayant jamais reçu d'autorisation de séjour. En 2017-2018, près de 2500 personnes appartenant à cette troisième catégorie ont obtenu un permis de séjour annuel renouvelable (permis B) avec, ce qui constitue aujourd'hui l'unique politique de régularisation mise en œuvre en Suisse, l'opération Papyrus.

Si ce projet pilote de régularisation a été révélé publiquement en février 2017, il est issu de nombreuses années de négociation entre les milieux syndicaux et associatifs de soutien aux sans-papiers, les autorités cantonales genevoises et fédérales. Plusieurs interpellations des autorités fédérales avaient en effet été lancées depuis le début des années 2000 pour trouver une solution à ce que les mouvements de défense des sans-papiers dénonçaient comme une hypocrisie du système migratoire, à savoir une pratique étatique tolérant le travail au noir ou au gris de personnes dépourvues d'autorisation de séjour valable (pour une analyse détaillée de la mise en œuvre de l'opération Papyrus, voir Fakhoury 2018). Basée sur le cadre légal existant, l'opération Papyrus n'a pas consisté en une amnistie ou une régularisation collective. En effet, chaque demande a été examinée individuellement en fonction de cinq critères se rapportant à la durée de séjour, l'intégration, l'emploi, l'indépendance financière et l'absence d'antécédents pénaux. La légitimation principale de l'opération Papyrus étant la lutte contre le travail au noir, sa mise en place s'est accompagnée de mesures visant à sanctionner les employeurs et employeuses ne se mettant pas rapidement en règle avec les prescriptions légales.

La crise de la COVID-19 a fourni l'opportunité d'observer les effets à court terme d'un stress économique et social inédit sur les conditions de vie de cette population et les stratégies développées pour y faire face. Le présent chapitre vise ainsi à évaluer comment des migrant·es sans-papiers et récemment régularisé·es ont été affecté·es et fait face aux mesures de confinement instaurées en mars 2020. Nous verrons si et comment des stratégies de camouflage subsistent dans ces deux groupes même dans un contexte inédit de crise.

## CONTEXTE DE L'ÉTUDE

Le projet « Parchemins : étude prospective de l'impact du programme de régularisation Papyrus sur la santé et les conditions de vie des migrants sans-papiers à Genève » est une étude interdisciplinaire et longitudinale visant à évaluer l'impact de la régularisation du statut de séjour sur la qualité de vie, le bien-être et la santé de migrant·es sans-papiers à Genève. Elle a été lancée en 2017 alors que les autorités genevoises mettaient en œuvre l'opération Papyrus. En suivant durant quatre années des personnes sans statut légal, dont la moitié ont entrepris la procédure de régularisation Papyrus, le projet Parchemins vise d'une part à décrire l'évolution des trajectoires de cette population qui restent largement méconnues et d'autre part, à évaluer les effets à moyen terme d'une politique publique de normalisation du statut de résidence. L'étude a recruté 464 participant·es lors de sa première vague de récolte de données en 2017-2018, dont 379 ont pris part à une seconde récolte de données en 2018-2019 (pour plus d'informations sur le projet Parchemins, voir Jackson et al. 2019).

En avril 2020, ces 379 participant·es ont été invités à répondre à un questionnaire en ligne évaluant les conséquences sur leurs conditions de vie des mesures de confi-

nement liées à la COVID-19 édictées par les autorités fédérales (Burton-Jeangros et al. 2020). Cent quinze personnes ont participé entre le 19 avril et le 10 mai 2020. Cet échantillon réunit majoritairement des femmes (78%), des personnes originaires d'Amérique latine (63%) et l'âge médian des répondant·es est de 47,5 ans. Par ailleurs, 29% d'entre eux ne détenaient pas de permis de séjour, tandis que 71% avaient déposé une demande de régularisation *via* l'opération Papyrus, cette dernière ayant abouti ou étant toujours en cours d'examen par les autorités. Enfin, entre le 4 et le 8 mai 2020, des entretiens approfondis par téléphone ont été menés avec dix-sept participant·es ayant répondu au questionnaire. Ils visaient à mieux comprendre leurs préoccupations et besoins durant le confinement mais aussi leurs stratégies pour faire face à l'émergence de certaines difficultés. Les résultats obtenus reflètent la situation après quatre à six semaines de la première période de confinement.

### **DES VARIATIONS DE L'ACTIVITÉ PROFESSIONNELLE COMME SOURCE D'ANXIÉTÉ ACCRUE**

Sur le plan sanitaire, 5,5% des personnes interrogées avaient été infectées par la COVID-19. Par ailleurs, une altération de l'état de santé ressenti était largement répandue. En effet, près d'une personne sur sept estimait que son état de santé général s'était dégradé depuis le début de la pandémie et nombreuses étaient celles mentionnant des troubles psychiques. Ainsi, 68% ressentaient de l'anxiété ou de la tristesse dont plus de la moitié percevaient une aggravation depuis le début des mesures de confinement. En outre, si l'anxiété atteignait les personnes sans-papiers et celles en processus de régularisation de manière relative-

ment semblable, un sentiment d'aggravation depuis le début de la crise de la COVID-19 était plus fréquent chez les premières.

Cet accroissement de l'anxiété était associé à différents facteurs opérant notamment au sein des ménages. À ce titre, la moitié des répondant·es ne vivant pas seul·es (i.e. trois quarts de l'échantillon partageaient leur logement) rapportaient l'apparition de tensions liées au confinement avec leurs co-habitant·es et 16% déclaraient avoir subi ou été témoin de violences psychologiques et/ou physiques.

Outre cette source de stress, les variations de l'activité professionnelle et leurs répercussions sur le revenu ont joué un rôle central dans l'amplification de l'anxiété durant cette période. Interrogé·es sur leurs préoccupations principales, 77% des répondant·es citaient le travail et leur situation financière. Cette large prédominance des préoccupations professionnelles et financières se retrouve également dans d'autres études auprès des populations précaires à Genève durant la crise, indépendamment du statut de séjour (voir Bonvin et al. 2020). Les autres préoccupations recouvraient la situation générale liée à la pandémie et à la situation de leur famille dans le pays d'origine (58%), la crainte d'être contaminé·e par la COVID-19 (56%) et les difficultés liées à la vie à Genève, soit l'accès à la nourriture, les conditions de logement et la peur pour l'obtention ou le renouvellement du permis de séjour (41%). Dans une moindre mesure, 14% des répondant·es se sont déclaré·es préoccupé·es par l'isolement et la solitude générés par les mesures de confinement.

Dans les faits, une importante baisse de l'activité économique dans cette population a été observée, puisqu'après seulement quatre à six semaines de confinement, 76% des personnes en emploi avant la crise avaient perdu des heures de travail, dont 15% n'occupaient plus aucun emploi.

La soudaineté de la baisse de l'activité professionnelle s'est répercutée de manière aussi subite et marquée sur les

finances, puisqu'elle était, dans la majorité des cas, non compensée. En effet, trois quarts des répondant·es occupaient une activité dans le secteur de l'économie domestique. Or, ce dernier se caractérise d'une part, par une relative précarité des conditions d'emploi (bas salaires, horaires irréguliers, travail sur appel) impliquant généralement la nécessité économique des employé·es de cumuler plusieurs emplois. D'autre part, les ménages privés sont surreprésentés parmi les employeurs et employeuses de ce secteur. Ces caractéristiques induisent alors de plus grandes difficultés pour l'État à administrer ce secteur. Dans le contexte du confinement, cette complexité intrinsèque à l'économie domestique a justifié l'absence de mesures de soutien économique mises en place par les autorités fédérales dans ce secteur d'activité. Lors de la conférence de presse du 8 avril 2020, Guy Parmelin, à la tête du Département fédéral de l'économie, de la formation et de la recherche, déclarait à propos de la mise en place de mesures de chômage partiel dans ce secteur :

« La complexité de la tâche fait que nous avons renoncé à poursuivre l'analyse. »

En outre, les entretiens qualitatifs ont révélé que des employeurs et employeuses avaient réduit les heures de travail contractuelles ou s'étaient subitement séparé·es de leurs employé·es sans respecter les versements des salaires ou les délais de préavis prévus par le Code des obligations. Si de telles réductions ou résiliations des rapports de travail sont considérées comme abusives et que des compensations peuvent être exigées par l'employé·e, ces procédures s'avèrent souvent complexes et coûteuses en temps pour celles et ceux qui voudraient faire valoir leurs droits. Or, dans le contexte du confinement, ceci n'était pas la priorité.

« Je sais que je pourrais faire valoir mes droits mais ça va prendre du temps et j'ai quand même mon loyer à payer, le téléphone, la nourriture. On est

toujours dans ce cercle : soit on revendique ses droits, soit on mange » (femme, économie domestique, processus de régularisation).

D'autres renonçaient également à faire valoir leurs droits pour ne pas compromettre leurs relations avec des employeurs et employeuses qui pouvaient être amené·es à leur redonner des heures de travail à l'issue du confinement.

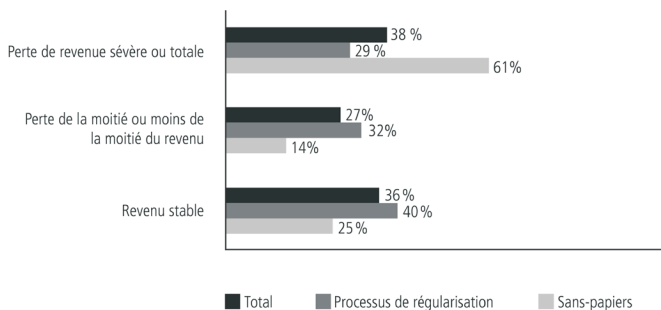
« J'ai demandé à mes employeurs s'ils allaient me payer, car normalement l'employeur doit me payer même si je n'ai pas travaillé, mais rien. Et moi je préfère conserver leur confiance donc je ne fais pas de démarches car je préfère qu'ils me réengagent plutôt que réclamer de l'argent » (femme, économie domestique, processus de régularisation).

L'absence de mesures de soutien économique conjuguée au non-respect du droit du travail par certain·es employeurs et employeuses a créé une importante insécurité financière. 70% des répondant·es avaient ainsi vu leur revenu diminuer, dont 17% n'avaient plus aucune source de revenus.

« Ma plus grosse préoccupation c'est que je n'ai pas d'emploi... Je viens d'être renvoyée. Il me reste 20% de budget. Ils [les employeurs] ne veulent pas qu'on vienne à cause du corona. Elle m'a demandé de cesser de venir car elle est à la maison, elle peut tout gérer. Sans préavis sans rien. Je n'ai rien, pas d'aide non plus, je vis sur mes économies. Je n'ai pas pu toucher le chômage technique, donc c'est vraiment difficile » (femme, économie domestique, processus de régularisation).

De manière importante, notre étude révèle que les personnes sans-papiers ont été davantage affectées par une perte de revenu sévère (soit une perte de plus de la moitié du revenu d'avant crise) ou totale que les personnes ayant un permis B (Figure 2).

**Figure 2 : Variations de revenu suite aux mesures de confinement liées à la COVID-19 en fonction du statut légal (taux de réponses=88%)**



Si les réductions de revenus ont pu dans un premier temps être compensées par l'épargne personnelle, cette stratégie n'a pas été pérenne. En effet, au moment de la passation du questionnaire, soit quelques semaines après les premières mesures de confinement, la durée des réserves financières s'élevait à un ou deux mois pour la majorité des personnes interrogées, tandis que près d'un tiers d'entre elles estimait que leur épargne et/ou revenu actuel ne leur permettraient pas de subvenir à leurs besoins durant le mois en cours. L'insécurité financière était donc généralisée et la moitié de l'échantillon interrogé faisait face à des difficultés pour payer certaines factures, en particulier le loyer et l'assurance maladie.

### CUMUL DES INSÉCURITÉS

L'insécurité financière et les préoccupations qu'elle a entraînées se sont répercutées sur d'autres aspects de la vie, notamment en termes de logement et de nourriture. Ainsi, 70% des répondant·es déclaraient avoir peur de perdre leur logement dans un proche avenir, traduisant une insécurité domiciliaire et une source de stress importante.



En outre, 61% des personnes interrogées avaient modifié leur comportement alimentaire en achetant de la nourriture moins chère, de moins bonne qualité ou en réduisant la quantité de nourriture durant les repas, ce qui montre qu'une majorité s'est retrouvée dans une relative insécurité alimentaire depuis le début de la crise de la COVID-19. Par ailleurs, environ une personne sur sept se trouvait dans une situation d'insécurité alimentaire aggravée, soit avoir dû manquer au moins un repas ou rester une journée entière sans manger. Les personnes sans-papiers étaient deux fois plus exposées à cette insécurité alimentaire aggravée que les personnes en procédure de régularisation, qui elles, souffraient moins d'insécurité alimentaire de manière générale.

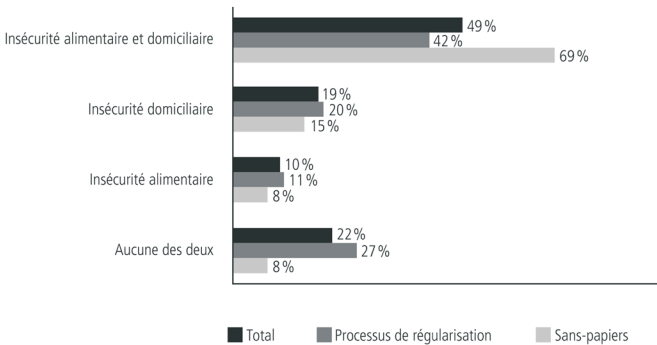
Les entretiens ont révélé une évolution des insécurités au fil des semaines de confinement et la nécessité de négocier les priorités pour y répondre. Le règlement du loyer était une préoccupation généralisée. Cette dépense incompressible ne peut en effet guère faire l'objet d'arrangement de paiements et son non-acquittement peut avoir des conséquences majeures (déménagement, perte du domicile). Au contraire, les dépenses compressibles comme les soins ou l'alimentation étaient jugées moins immédiatement essentielles par certain·es répondant·es qui avaient réduit ces dernières pour faire face à la réduction de leur revenu.

« Ce n'est pas l'alimentation qui m'a préoccupée le plus. C'est qu'à la fin avril, j'ai réussi à payer le loyer. Mais ce mois-ci, je n'y arriverai pas. Il est plus important pour moi de réussir à payer le loyer que de penser à l'alimentation » (femme, économie domestique, processus de régularisation).

« Oui, c'est en train de m'affecter c'est pour ça que je pensais demander de l'aide alimentaire... parce qu'à partir du moment où je devrai payer mon loyer, je ne pourrai plus payer l'alimentation » (femme, économie domestique, sans-papiers).

Ces témoignages suggèrent que les insécurités ont eu tendance à se cumuler au fil du temps. De cette façon, après seulement quatre à six semaines de confinement, une majorité de l'échantillon était affectée par de l'insécurité à la fois domiciliaire et alimentaire et ce, d'autant plus parmi les personnes sans-papiers (Figure 3). *A contrario*, seul·es 21% des répondant·es n'étaient concerné·es par aucune de ces insécurités.

**Figure 3 : Cumul d'insécurité alimentaire et domiciliaire en fonction du statut légal (taux de réponses=87%)**



## AIDES ET MÉCANISMES DE (NON-)RECOURS

Durant ces premières semaines de confinement, plus de la moitié des répondant·es (53%) avaient sollicité des ressources financières, matérielles ou alimentaires auprès de leur réseau personnel et/ou recouru à des aides institutionnelles. Parmi ces sollicitations, effectuer un emprunt dans son entourage était la plus fréquente (29,5%, voir Tableau 3). En outre, 19% des personnes interrogées envisageaient d'y recourir prochainement.

**Tableau 3 : Ressources sollicitées auprès du réseau personnel et/ou associatif**

<b>Emprunt auprès de proches</b>	
Emprunt effectué	29,5%
Emprunt envisagé	18,8%
Ni l'un, ni l'autre	51,8%
<b>Aide d'un employeur (parmi les personnes en emploi)</b>	
Aide financière et/ou matérielle	24,7%
Autre : Recevoir son salaire sans se rendre au travail	16,0%
Aucune aide	59,3%
<b>Aide institutionnelle ou associative</b>	
Aide alimentaire	19,5%
Aide financière et/ou matérielle	9,9%

Par ailleurs, près d'un quart des répondant·es en emploi, soit 19% de l'échantillon total, avaient reçu une aide financière et/ou matérielle de l'un·e de leurs employeurs ou employeuses. Sur ce plan, environ une personne en emploi sur sept a mentionné, parmi les aides reçues, avoir continué à recevoir le salaire d'au moins l'un·e de ses employeurs ou employeuses alors qu'elle n'avait pas effectué ses heures de travail. Le respect du Code des obligations, en vertu duquel les employeurs et employeuses doivent assurer le paiement du salaire si elles ou ils demandent à leur employé·e de ne pas travailler ou en cas de maladie, était donc perçu comme une aide par certain·es répondant·es. Le fait qu'elles aient jugé important de le mentionner dans les aides perçues (l'ensemble des réponses recueillies parmi les modalités « autre » mentionnaient ce point) suggère d'ailleurs l'ampleur de tels comportements illicites.

En outre, près de 20% des répondant·es avaient déjà recouru à une aide alimentaire auprès des Colis du Cœur (fondation d'aide alimentaire à Genève), d'une autre association ou d'initiatives communautaires, au moment de la passation du questionnaire. En revanche, moins de 10% avaient sollicité une aide financière ou matérielle d'une association

ou institution. Ces résultats montrent que malgré les difficultés induites par le confinement, les répondant·es ont peu sollicité les aides à disposition (voir également à ce propos le chapitre de Lovey et al. ci-avant).

À ce sujet, les entretiens révèlent que certaines personnes avaient rencontré des difficultés pour obtenir les informations quant aux critères d'accès, aux démarches à entreprendre et aux types d'aide auxquelles elles auraient pu recourir et ce, d'autant plus dans le contexte où les bureaux des associations et des institutions étaient fermés.

Toutefois, la difficulté d'accès à l'information ne constituait pas l'unique frein. Les motifs de non-recours à une aide associative ou institutionnelle (financière et/ou matérielle) variaient en fonction du statut légal : parmi les personnes ayant soumis un dossier de régularisation, 53% n'avaient pas demandé d'aide car elles estimaient qu'un tel recours n'était pas nécessaire, tandis que quasiment la moitié des personnes sans-papiers déclarait préférer se débrouiller seules.

Si la sélection financière opérée par les critères d'octroi d'un permis de séjour peut expliquer qu'un recours à de l'aide soit moins souvent nécessaire parmi les personnes régularisées, le fait de préférer se débrouiller seul rappelle les stratégies de camouflage mises en œuvre par les sans-papiers. Ces personnes, qui vivent à Genève depuis plusieurs années en ayant peu accès à des aides, ont en effet sans doute internalisé leur manque d'éligibilité.

« On ne se sent pas légitime de demander quoi que ce soit parce qu'on est en situation irrégulière. J'essaie de me rendre invisible, je ne sais pas s'il y a des aides destinées à des personnes dans ma situation. Je n'en ai pas cherché parce que je ne me sens pas tout à fait légitime de demander quoi que ce soit » (homme, secteur tertiaire, sans-papiers).

Le fait de déclarer vouloir se débrouiller seul·e traduit également un faible sentiment d'éligibilité aux prestations sociales (Rosenstein 2021) qui peut provenir du stigmate associé aux bénéficiaires d'aides étatiques ou caritatives, dans des contextes prônant l'indépendance et l'autonomie.

« Pour nous, c'est la honte... Mes collègues de chantier ont des enfants et c'est dur. Mais ils n'y vont pas. Je leur dis que c'est mieux que de crever de faim, mais c'est non » (homme, bâtiment, processus de régularisation).

En Suisse, ce stigmate lié à l'assistance publique est renforcé par un discours marqué sur les abus, dans lequel les personnes d'origine étrangères sont particulièrement visées (Frauenfelder et Togni 2007). Le recours à l'assistance publique est ainsi associé à un manque d'intégration économique qui s'incarne d'ailleurs dans la législation, puisque la Loi fédérale du 16 décembre 2005 sur les étrangers et l'intégration (LEI, RS 142.20) stipule qu'une autorisation de séjour peut être révoquée si « l'étranger lui-même ou une personne dont il a la charge dépend de l'aide sociale » (art. 62, al. 1, let. E).

L'intériorisation de ce stigmate par les sans-papiers, mais aussi par les personnes au bénéfice d'un permis B s'étend le plus souvent au-delà de l'aide sociale publique, à tout type d'aides, y compris associatives. Nous avons observé par ailleurs qu'un tiers dans chacun des deux groupes déclarait que la peur de ne pas obtenir ou de ne pas pouvoir renouveler son permis de séjour avait été un frein au recours à une aide associative ou institutionnelle. Les témoignages recueillis à ce sujet confirment une peur partagée face à la législation en vigueur.

« À chaque fois qu'une personne prépare sa demande de permis, on entend : attention ! Ne demande pas d'aide parce que sinon, ils vont le voir, et une fois que tu voudras renouveler ton permis,

ils vont le refuser » (femme, économie domestique, processus de régularisation).

Ils révèlent aussi une forte intériorisation des valeurs d'autonomie comme condition d'intégration.

« Les gens ne voient pas que tu existes mais tu dois exister trois fois plus car tu dois faire un travail sans aide. Je n'ai pas voulu prendre l'aide de l'hospice, j'ai essayé au maximum de dire non à ce qui était gratuit pour ne pas mettre en difficulté mon dossier [de régularisation]. [...] J'ai besoin d'argent, mais mon Dieu, mais comment tu veux avoir un permis si tu demandes déjà tout ça avant ? Alors ça me bloque parce que je pense comme ça » (femme, secteur tertiaire, processus de régularisation).

L'ensemble des résultats suggère que les stratégies de recours et de non-recours se sont transformées au fil des semaines. Dans un premier temps, les réserves individuelles et l'aide des proches ont été mobilisées. Toutefois, elles ont progressivement été épuisées par les répercussions continues et collectives des mesures de confinement. Au fil des semaines, il était donc devenu de plus en plus nécessaire de chercher de l'aide auprès des associations ou d'institutions publiques, que ce soit sous la forme de demandes alimentaires ou d'aides au paiement du loyer. Dans les faits seule une minorité avait entrepris de telles démarches au moment de notre enquête.

## CONCLUSION

Les résultats indiquent que les premières mesures fédérales de confinement contre la propagation de la COVID-19 ont eu un impact rapide et important sur les conditions de vie des personnes sans-papiers ou récemment régularisées qui ont pris part à notre enquête. Nous avons ainsi observé une

détérioration de la santé psychique largement répandue, se traduisant par un accroissement de l'anxiété et du stress. Parmi les différents facteurs associés à cette dégradation, la baisse soudaine et rapide de l'activité économique des personnes interrogées était centrale. Ses effets ont été accentués par l'absence de mesures de soutien étatiques dans le secteur de l'économie domestique, dans lequel la plupart des répondant·es étaient employé·es, couplée au non-respect du Code des obligations de certain·es employeurs et employeuses. L'insécurité financière qui en a découlé a ainsi progressé rapidement et s'est insensiblement cumulée avec d'autres types d'insécurités, notamment alimentaire et domiciliaire.

Néanmoins, les répondant·es n'ont que peu sollicité les aides disponibles, qu'elles soient formelles ou non. Comme les insécurités, les stratégies développées pour surmonter ces dernières ainsi que le (non-)recours aux différents types d'aides ont évolué au fil du temps. Ainsi, face à la perte d'emploi(s), les mécanismes de *coping* étaient d'abord internes puis, avec le cumul des difficultés, se sont externalisés. Toutefois, cette externalisation s'est davantage tournée vers le réseau personnel que vers des aides institutionnelles ou associatives. L'aide alimentaire fait figure d'exception puisque près d'un quart des répondant·es y avait déjà recouru durant les premières semaines de confinement.

Différentes hypothèses se dessinent pour expliquer cette différence dans le (non-)recours aux aides formelles. En premier lieu, la médiatisation des distributions alimentaires a pu largement informer de la mise en place d'un tel dispositif, contrairement aux possibilités d'aides financières ou matérielles, dont les conditions d'accès et démarches à entreprendre pouvaient être moins aisément appréhendées. En second lieu, la sollicitation d'une aide alimentaire peut être perçue comme moins à risque pour l'obtention ou le renouvellement d'un permis de séjour qu'une aide financière pouvant être associée au stigmate du recours à l'assistance publique et au risque légal de non-renouvellement du

permis. De ce fait, si le manque d'accès à l'information, dû notamment à la fermeture des bureaux administratifs, explique en partie le faible taux de recours, la crainte interiorisée des répercussions négatives que peut avoir la sollicitation de l'aide sociale sur l'obtention ou le renouvellement d'un permis de séjour représente un frein non négligeable dans le recours à toute forme d'aide financière formelle.

Nous constatons ainsi que les prescriptions légales entretiennent la persistance de stratégies de camouflage au-delà de la régularisation. De cette façon, même si les personnes récemment régularisées ou en cours de procédure ont été moins exposées au cumul d'insécurité que les personnes sans-papiers, la régularisation ne prémunit pas d'un sentiment d'illégitimité pouvant produire un (non-)recours durable (Rosenstein 2021). La vulnérabilité institutionnelle de la vie sans-papiers ne disparaît donc pas avec la régularisation, mais se transforme et invite à questionner les politiques d'inclusion.

## TEXTES CITÉS

Bonvin, Jean-Michel, Lovey, Max, Rosenstein, Emilie et Pierre Kempeneers (2020). *La population en grande précarité en période de COVID-19 à Genève : conditions de vie et stratégies de résilience*. Rapport final de l'étude sollicitée par la fondation Colis du Cœur. Genève : Université de Genève.

Burton-Jeangros, Claudine, Duvoisin, Aline, Lachat, Sarah, Consoli, Liola, Fakhoury, Julien and Yves Jackson (2020). The Impact of the Covid-19 Pandemic and the Lockdown on the Health and Living Conditions of Undocument-ed Migrants and Migrants Undergoing Legal Status Regularization. *Frontiers in Public Health*, 8.

Chauvin, Pierre, Parizot, Isabelle and Nathalie Simonnot (2009). *Access to healthcare for undocumented migrants in 11 European countries*. Paris : Médecins du Monde.



Chauvin, Sébastien and Blanca Garcés-Mascareñas (2014). Becoming Less Illegal: Deservingness Frames and Undocumented Migrant Incorporation. *Sociology Compass*, 8(4), 422-432.

Fakhoury, Julien (2018). *L'opération Papyrus : analyse historique et politique d'un processus de décriminalisation des sans-papiers*. Mémoire de Master. Genève : Université de Genève.

Frauenfelder, Arnaud et Carola Togni (2007). Les « abus » à l'aide sociale : Une rhétorique au cœur du gouvernement de la misère. *Carnets de bord en sciences humaines*, 13, 43-55.

Jackson, Yves, Courvoisier, Delphine, Duvoisin, Aline, Ferro Luzzi, Giovanni, Bodenmann, Patrick, Chauvin, Pierre, Guessous, Idris, Wolff, Hans, Cullati, Stéphane and Claudine Burton-Jeangros (2019). Impact of legal status change on undocumented migrants' health and well-being (Parchemins): protocol of a 4-year, prospective, mixed-methods study. *BMJ Open*, 9(5).

Morlok, Michael, Oswald, Andrea, Efonayi-Mäder, Denise, Ruedin, Didier, Bader, Dina et Philippe Wanner, P. (2015). *Les Sans-Papiers en Suisse en 2015*. Bâle : BSS Volkswirtschaftliche Beratung.

Rosenstein, Emilie (2021). Activation, Non-Take-Up and the Sense of Entitlement: A Swiss Case Study of Disability Policy Reforms. *Swiss Journal of Sociology*, 47(2), 241-260.

## AUTEUR•ES

Jean-Michel BONVIN est professeur de socioéconomie à l'Université de Genève.

Mathilde BOURRIER est professeure de sociologie des organisations à l'Université de Genève.

Claudine BURTON-JEANGROS est professeure de sociologie de la santé à l'Université de Genève.

Dolores Angela CASTELLI DRANSART est professeure à la Haute école de travail social de Fribourg (HETS-FR | HES-SO//Fribourg).

Yann CERF est assistant de recherche à la Haute école de travail social de Genève (HETS | HES-SO//Genève).

Liala CONSOLI est doctorante en sociologie à l'Université de Genève.

Sandra V. CONSTANTIN est chercheuse au Département de politiques sociales et d'intervention de l'Université d'Oxford et collaboratrice scientifique à la Haute école de travail social et de la santé Lausanne (HETSL | HES-SO).

Océane CORTHAY est étudiante en Master de sociologie à l'Université de Genève.

Anne-Laure COUNILH est adjointe scientifique à la Haute école de travail social de Genève (HETS | HES-SO//Genève).

Riccardo CRIVELLI a été professeur adjoint à la Haute école spécialisée de la Suisse italienne (SUPSI).

Simone DIETRICH est collaboratrice scientifique à la Haute école de travail social FHNW.

Maël DIF-PRADALIER est professeur à la Haute école de travail social de Fribourg (HETS-FR | HES-SO // Fribourg).

Jörg DITTMANN est professeur de planification sociale à la Haute école de travail social FHNW.

Matthias DRILLING est professeur de développement urbain à la Haute école de travail social FHNW.

Lucas DUQUESNOY est étudiant en Master de sociologie à l'Université de Genève.

Aline DUVOISIN est adjointe scientifique à la Haute école de travail social et de la santé Lausanne (HETSL | HES-SO) et collaboratrice scientifique à l'Université de Genève.

Julien FAKHOURY est doctorant en sociologie à l'Université de Genève.

Giovanni FERRO LUZZI est professeur d'économie à la Haute école de gestion (HEG | HES-SO // Genève) et à l'Université de Genève.

Alida GULFI est professeure à la Haute école de travail social de Fribourg (HETS-FR | HES-SO // Fribourg).

Cornelia HUMMEL est professeure de sociologie à l'Université de Genève.

Yves JACKSON est médecin aux Hôpitaux universitaires de Genève et professeur de médecine à l'Université de Genève.

Sarah LACHAT est cheffe de projet et associée de recherche aux Hôpitaux universitaires de Genève.

Alexandre LAMBELET est professeur à la Haute école de travail social et de la santé Lausanne (HETSL | HES-SO).

Jean-Marie LE GOFF est démographe, maître d'enseignement et de recherche à l'Université de Lausanne et chercheur associé au NCCR LIVES.

Max LOVEY est assistant-doctorant à l'Université de Genève.

Christian MAGGIORI est professeur à la Haute école de travail social de Fribourg (HETS-FR|HES-SO//Fribourg).

Serge MIMOUNI est directeur du Département de la cohésion sociale et de la solidarité de la Ville de Genève.

Laurence OSSIPOW est professeure à la Haute école de travail social de Genève (HETS|HES-SO//Genève).

Alessandro PELIZZARI est directeur de la Haute école de travail social et de la santé Lausanne (HETSL|HES-SO).

Geneviève PIÉRART est professeure à la Haute école de travail social de Fribourg (HETS-FR|HES-SO//Fribourg).

Ludivine RICHNER est assistante à l'Université de Genève.

Sabrina RODUIT est collaboratrice scientifique à la Haute école de travail social FHNW et Education Officer (*ad interim*) pour le NCCR LIVES à l'Université de Genève.

Emilie ROSENSTEIN est professeur de politiques sociales à la Haute école de travail social et de la santé Lausanne (HETSL|HES-SO) et chercheuse associée à l'Université de Genève.

Sergio ROSSI est professeur à l'Université de Fribourg, titulaire de la Chaire de macroéconomie et d'économie monétaire.

Daniel STOECKLIN est professeur en sociologie de l'enfance à l'Université de Genève.

Michela VILLANI est collaboratrice scientifique à la Haute école de travail social de Fribourg (HETS-FR|HES-SO//Fribourg).

Sylvain WEBER est professeur à la Haute école de gestion de Genève (HEG | HES-SO // Genève).

Eric D. WIDMER est professeur de sociologie à l'Université de Genève, co-directeur du NCCR LIVES et du Centre interdisciplinaire de recherche sur les parcours de vie et les vulnérabilités.

Christopher YOUNG est collaborateur scientifique à la Haute école spécialisée de Lucerne – Travail social (HSLU).